



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120582

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/11/2021 14H09 C:000032 I:29666
V/REF : 803001
V/Email reçu le Vendredi 05/11/2021 à 14H09

SEMCODA
AGENCE BRESSE-DOBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 02237
IMMEUBLE : RES. CLAIR MATIN
185 RUE DE L'INDUSTRIE
01340 ATTIGNAT

Feillens, le 20 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-21BB

LOCALISATION : 185 RUE DE L'INDUSTRIE - RÉSIDENCE CLAIR MATIN - ATTIGNAT -
MME GAUTHERET - 0666438055 -

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE PORTE DE HALL (LA 1 ERE VERS INTERPHONE ET
LA SECONDE APRES BL/ GROUM A RELGLER . DEBLOCAGE ET REGLAGE VOLET
ROULANT DANS LA CUISINE DES COMMUNS
MS00001 -MS03002 -MS03016

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 16 DECEMBRE 2021 A 16H00
REGLAGE DE LA PORTE DU HALL
REPLACEMENT DE L'OUVRE-PORTE (FUITE D'HUILE)

OBSERVATIONS : DEVIS A SUIVRE POUR LA REPERATION DU BRISE SOLEIL (LES SANGLES SONT
SECTIONNEES)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS03002-Reglage de porte de hall	1	50,00	50,00
1,00	MS01039-Ferme porte hydraul force N°3	1	140,00	140,00
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,00	40,00

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120582

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	230,00
T.V.A. a 10,00%	23,00
TOTAL T.T.C.En EURO	253,00

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

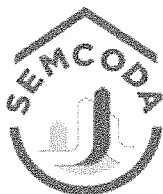
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

05/11/2021 à 14h09



Bon de Commande

N° : 803001 du 05/11/2021

Réc.

SEMCODA
AGENCE BRESSE-DOBES
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-S2497

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

185 Rue de l'Industrie
Résidence Clair Matin
01340 ATTIGNAT

THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

02-EE-2211-ENT-6156710

Marché : M - 2021076103-1

02237-00001 ATTIGNAT 18 Coll PLUS + 6 Coll
PLAI

Délai

Date limite exécution : 20/11/2021

Observations

**CONTACTER MME GAUTHERET
0666438055**

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS00001 Forfait déplacement		1,00
MS03002 Réglage de porte de hall o, compris LA 1 ERE VERS INTERPHONE ET LA SECONDE APRES BL/GROUM A REGLER		2,00
MS03016 Déblocage et réglage de volet roulant, y compris toutes sujétions DS LA CUISINE DES COMMUNS		1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 05/11/2021

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

SERVIMO BOURGOGNE

S.A.S au capital de 10 000 €

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Tél. 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE BRESSE-DOBES

EDN2

1/2

05/11/2021 à 14:08



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE BRESSE-DOBES 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 185 Rue de l'Industrie Résidence Clair Matin 01340 ATTIGNAT

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à BOURG EN BRESSE

le 05/11/2021

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 803001